



Club des Amateurs de Teckels

Association des éleveurs,
utilisateurs et amateurs de la race,
affiliée à la Centrale
Canine pour l'amélioration des
races de chiens en France,
reconnue d'utilité publique.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE N°8 DU 17/06/2025 EN VISIOCONFÉRENCE

Présents :

- Mesdames, Sophie Santi-Martella, Florence Fouret, Florence Jenty, Colette Daudier,
- Messieurs, Daniel Costes, Sébastien Quimbre Patrick Mestadier, Michel Mercier, Jacques Daudier

Sont excusés pour raison professionnelle : Madame Clara Baron (a rejoint la réunion à 21h30) et Monsieur Roland Frey

Début de réunion : 20h05

1 - Validation des Procès-Verbaux

La réunion a commencé par une discussion sur la validation des procès-verbaux des réunions précédentes. Il y a eu un désaccord sur certains points, notamment concernant la représentation des documents et la nécessité d'une clarification supplémentaire de la SCC. Le comité a décidé de procéder à la validation du compte rendu n°6.

Concernant le compte rendu n°7, sauf pour les points contestés, qui, ont été revu lors de la réunion du 17 juin 2025, celui-ci sera envoyé par mail pour validation.

2 - Réponse au Mail de Mme DAUDIER du 24 mai 2025

Mme la Présidente informe avoir reprise les pièces transmises. Et fait un rappel des faits :

Le 6 mai 2023, le comité qui était constitué de 6 personnes a voté le report des élections à la date du 24 juin 2023. Donc, il y avait bien des élections en cours d'organisation.

À la démission de Madame Jocelyne Schoen, Mme Daudier Colette présidente par intérim a décidé, seule, d'agir en justice afin de faire désigner un administrateur provisoire. Alors qu'en tant que Présidente par intérim, son seul devoir était de régler les affaires courantes, c'est-à-dire maintenir et réaliser les élections prévues.

Mme Daudier rectifie et affirme que c'est M. Balzer qui lui a téléphoné pour mettre en place ce processus.

La Présidente constate que les factures que Mme DAUDIER a transmises sont à son nom propre plus autres / club des amateurs de teckel. Ce qui montre bien que c'était contre le club. Le slash en justice voulant dire contre.

Il est aussi constaté que l'ensemble des factures ont été réglées grâce à la cagnotte leetchi et la participation à part égale de tous les requérants.

M. Daudier intervient en insinuant que ce sont des mensonges.

La Présidente précise détenir un document émanant de M. Daudier lui-même où apparaît bien le détail des remboursements fait grâce à cette cagnotte et la participation financière de tous les requérants.

M. Daudier confirme l'existence de ce document.

M. Costes demande qui était requérant dans cette affaire. M. Daudier répond Mme Daudier.(Mais les factures sont au nom de Mme Daudier et AUTRES).

M. Costes lui répond qu'il est donc clair que cela n'émanait pas du club et que celui-ci n'a pas à supporter cette charge.

M. Daudier précise que si Mme DAUDIER l'avait fait au nom du club et fait payer le club, elle aurait pu être accusée de détournement de bien social. Mais elle aurait dû le faire en son nom propre et pas avec d'autres personnes.

Il lui est rappelé que le fait d'avoir saisi le tribunal pour avoir un commissaire de justice sur l'AG 2024 est également un abus de bien social puisqu'il n'y avait pas de quorum.

La Présidente clôt le sujet en confirmant que ces factures d'ordre personnel n'apparaîtront pas sur le bilan 2024. De plus, se pose le questionnement de pourquoi Mme Daudier ne l'a pas fait retranscrire lors de son mandat de présidente en 2024. Sa réponse étant que cela avait déjà été rejeté.

3 - Rapports Financiers pour 2023

4 - Rapports financiers 2024

Le comité a discuté des rapports financiers pour 2023 et 2024.

Il y a eu un désaccord important sur l'exactitude des rapports et la gestion des décisions financières passées. Certains membres ont exprimé des préoccupations concernant le manque de transparence et la nécessité de meilleures pratiques de gestion financière.

Malgré les désaccords, il a été décidé que les rapports seraient présentés à la prochaine Assemblée Générale avec un rappel de responsabilité aux anciens membres du comité.

Trois membres du comité refusent de voter les bilans 2023 /2024.

Ils invoquent entre autres que la Normandie n'a pas rendu les comptes de sa délégation faussant le reste. Or il apparaît bien sur le compte de la délégation les frais engagés correspondant à la tenue des comptes même s'il manque des tickets ou preuve d'achat (cela reste minime).

La Présidente précise que les écritures qui, lui ont été remises, sont telles quelles et que si les anciens membres du comité pouvaient venir présenter leur compte ce serait avec plaisir.

M. Daudier insinue que le comité actuel protège ses petits copains, il lui est rappelé que lui-même a créé un comité provisoire sans quorum.

La Présidente insiste sur le fait que le vote de ce soir permettrait de valider tous les frais de justice qu'ils ont engagé. Et qu'ils devraient donc bien y réfléchir.

Il leur a été rappelé qu'ils ont engendré également des frais sans quorum.

M. Mercier et M. Daudier insistent sur le fait qu'ils ont respectés les statuts du club alors qu'ils ont élu un comité sans appel à voter et sans quorum.

M. Daudier retorque que cela n'est pas vrai or il a été constaté que leur déclaration à la préfecture prouve bien les faits.

Il est demandé de passer au vote pour le bilan 2023. Refus catégorique de M.Mercier , M.Daudier et Mme Daudier.

La Présidente annonce que ce sera aux adhérents de juger en AG.

5 - Budget prévisionnel :

Le comité exprime un désaccord

La Présidente exprime son mécontentement devant ces blocages perpétuels.

6 - Point comptable, paiement à faire

Mme Clara Baron étant absente, il est convenu qu'elle enverra un e-mail détaillé concernant les factures en attente pour une approbation rapide.

7 - Nomination des Représentants de Délégation

Le comité a abordé la nomination de nouveaux représentants de délégation.

- Christine Limousin a été nommée pour la délégation Auvergne,
- Laetitia Wisson pour la délégation Normandie.

Le comité a accepté ces nominations à la majorité (3 abstentions), et il a été décidé d'envoyer des lettres officielles aux candidats.

Il est abordé les démissions de Mlle De France (délégation HAUT DE France) et M. Combé. (Délégation Midi Pyrénées).

Un appel à candidature a été lancé avec une date butoir. Si pas de candidat pour Midi Pyrénées, Valérie DIDNIK sera nommée Déléguée.

La Présidente signale que la commission élections n'a reçu aucune candidature pour la Bourgogne. Elle appellera Marie Laure Marquant pour lui en faire part.

Il est conseillé d'une nécessité de meilleure coordination des événements pour éviter les conflits de calendrier. (Même épreuve les mêmes jours)

8 -Demande de la commission utilisation de modifications proposées concernant deux règlements

M. Costes a présenté des modifications proposées aux règlements pour certains événements du club. Ce sujet a été vu en commission Utilisation (Présidente, Clara Baron, Patrick Mestadier, Sébastien Quimbre et Daniel Costes) :

- ✓ La possibilité d'avoir deux juges d'utilisation pour l'épreuve Test du comportement - TCE ;
- ✓ L'ajustement des exigences de points pour le CACT dans les épreuves de terrier naturel.

Actuellement le CACT est possible à condition d'avoir 200/200 points. Sachant que le minimum de points pour avoir un 1^{er} prix est de 176 points, il est proposé de descendre à 180 points pour avoir un CACT

Le comité a convenu de présenter ces changements au CTTCR en septembre pour approbation.

9 - Points sur les sujets et informations diverses

Un point est revu sur les tarifications des épreuves et tous les membres du comité présents s'entendent pour revoir cela.

Mme Jenty signale également une différence sur l'obtention de cotation pour un standard et un nain. Ce sujet est également à revoir.

M. Costes propose de faire un appel aux adhérents afin de travailler sur ces sujets avec des délégués et de constituer un groupe de travail élargi.

Il avait été convenu lors d'une précédente réunion que M. Frey devait se renseigner sur les tarifs exercés dans les autres pays. Nous n'avons jamais eu de retour. M. Mestadier s'engage à le faire rapidement.

M. Mestadier dénonce le danger de ne pas voter les bilans 2023-2024 et demande à ce qu'ils soient votés.

Nous essuyons un refus catégorique de Messieurs Mercier et Daudier.

La Présidente décide de faire voter ces bilans malgré tout : 4 abstentions (Messieurs Daudier, Mercier et Quimbre et Madame Daudier), 6 pour.

La Présidente rappelle avec insistance que les 6 membres du comité ont voté à contre cœur et à l'encontre de leurs principes mais estiment, que pour la continuité du club et arrêter des frais inutiles, ils n'ont pas le choix !

Mme Clara Baron prend la parole et s'étonne de l'obstination de M. Mercier, M. et Mme Daudier à ne pas valider les bilans. Le club en est arrivé à 20 000 € de frais pour les élections, 50 000 à 70 000€ en deux ans en frais de justice pour organiser des élections. Elle demande quel est leur but au sein du club ? Pourquoi reprocher à la délégation Normandie des manquements alors que dans d'autres délégations, on retrouve la même problématique. Notre objectif étant d'avancer, ce qui est loin d'être possible avec vous 4 qui cherchaient toujours le conflit.

Elle relève qu'il faut avancer sur 2025 et arrêter avec les anciens comités. En 2025, on est convenu de faire appel à un expert-comptable pour la vérification des comptes.

La Présidente clôt la réunion à 21h50.

La Présidente

Mme Sophie Santi



La Secrétaire

Mme Florence Fouret

